



Des médias financés par l'État ? Ça suffit ! par Ivo Sasek



Les redevances annuelles obligatoires pour les médias en Suisse ont récemment atteint de tels montants exorbitants que la génération précédente aurait pu payer trois mois de loyer pour un appartement de quatre pièces, Monsieur et Madame tout-le-monde habitant en Suisse sont dès à présent censés subventionner les médias obligatoires au moyen d'une taxe supplémentaire. Cette subvention prévue pour les médias constitue toutefois une violation flagrante de la Constitution. Un référendum a été lancé dont le formulaire se trouve ci-dessous dans le texte imprimable !

Référendum contre les médias financés par l'État !

Alors que nos taxes annuelles obligatoires pour les médias viennent d'atteindre des sommets astronomiques, de sorte que mes parents auraient pu payer trois mois de loyer pour leur petit appartement, Monsieur et Madame tout-le-monde habitant en Suisse et payant des impôts sont maintenant censés subventionner les médias avec un impôt supplémentaire. Cette subvention prévue pour les médias constitue toutefois une violation flagrante de la Constitution.

L'article 93 de notre Constitution fédérale stipule sans équivoque que la Confédération ne peut soutenir que la radio et la télévision, en l'occurrence, ni la presse écrite ni les services Internet. Par conséquent, il convient d'affirmer que le nombre de subventions aux médias constitue une violation flagrante de notre Constitution fédérale.

L'inconstitutionnalité des subventions directes aux médias est également mentionnée au sein de l'administration fédérale. Même la Commission de la concurrence (Comco) a réprimandé la distribution de l'argent en la qualifiant d' « inconstitutionnelle », ainsi que de « distorsion de la concurrence » et d' « inefficace ». Elle a donc demandé au Conseil fédéral l'annulation totale de l'extension de ces subventions.

Malgré cela, la ministre des médias Mme Sommaruga a fait passer des subventions directes pour les médias en ligne.

Cependant, toute forme de subvention directe des médias est une violation manifeste de la Constitution, un interdit absolu. C'est pourquoi ce projet ne peut simplement pas être accepté. Tout cela est une monstruosité politique. Pour cette raison, des suisses éveillés ont jugé impératif de saisir le référendum contre cette audace financière.

Après tout, ces milliards de subventions envisagées pour les médias viendraient principalement garnir les poches des grandes maisons d'édition. Les éditeurs en Suisse perçoivent déjà plus de 50 millions de francs par an pour la réduction des taxes de distribution et 81 millions de francs au titre de participation aux taxes pour la SSR.

La Confédération leur accorde 130 millions de francs supplémentaires par le biais d'un taux de TVA réduit. Maintenant, ces subventions devraient être augmentées de 125 millions de francs supplémentaires ? D'ailleurs, elles sont fixées pour 7 ans - en d'autres termes : prévisibles à jamais. Mais pas avec nous !

Il est tout à fait clair que des subventions obligatoires supplémentaires tarauderaient la

fonction importante des médias en tant que « quatrième pouvoir » de l'État. De cette manière, les médias seraient une fois de plus carrément achetés et ne pourraient donc pas exercer une fonction de surveillance sobre et indépendante vis-à-vis de la politique et de l'administration. Une telle dépendance vis-à-vis de l'État serait un important imbroglio additionnel qui entraînerait encore plus de conflits d'intérêts. J'ai dit encore plus ! Ils en ont déjà assez de conflits d'intérêts, ce que la propagande quotidienne de la Pharma prouve irréfutablement. En outre, nos médias à redevance obligatoire sont devenus encore moins dignes de confiance pour les citoyens. Tout le monde sait que : « Qui paie, mène le bal ». Un référendum largement soutenu devrait donc mettre un terme à cette évolution désastreuse. Dans l'optique de la préservation de notre diversité d'opinions et de notre démocratie directe, la signature de ce référendum est, je le dis, une nécessité absolue !

Je vais résumer ce qui a été dit jusqu'à présent : Les mesures récemment concoctées par le Parlement suisse, on pourrait presque dire des « taxes supplémentaires au profit des médias déjà subventionnés », sont absolument inconstitutionnelles. Il s'agit d'une véritable monstruosité en matière de subventions, qui est un interdit absolu non seulement en termes de politique financière, mais surtout en termes de politique d'État et de concurrence. Au total, à partir de 2022, nous, les contribuables, remettrons 400 millions de francs supplémentaires par an aux éditeurs pour leurs journaux et leurs radios/TV, ce qui nous coûtera environ trois milliards en sept ans ! Et comprenez bien, cela s'ajoute aux redevances obligatoires astronomiques de radio et de télévision que nous payons déjà année après année et pour lesquelles nous nous sommes saignés à blanc pour plus d'un milliard de francs.

Et je répète encore une fois que ces milliards de prélèvements particuliers tirés de notre caisse fédérale iraient principalement dans les poches des grands éditeurs et de leurs actionnaires. Oui, même les riches dynasties d'éditeurs comme les Ringier ou les Wanners, ainsi que les maisons d'édition cotées en bourse comme le groupe TX (« Tages-Anzeiger ») et les groupes de médias comme la NZZ en tireraient des bénéfices considérables. C'est pourquoi ces projets de subventions pour les médias sont absolument inacceptables au regard du droit constitutionnel. En outre, elles sont discriminatoires en termes de politique de concurrence, ça, il faut aussi le mentionner, et également nuisibles en termes de politique d'État et de démocratie.

Et cela reste le cas même après que les éditeurs de journaux ont demandé, en pleurnichant, que l'État paie pour leur « passage à l'Internet ». Quelle absurdité.

Ce n'est de toute façon qu'une manœuvre trompeuse, car ce passage est effectué depuis longtemps. Les grandes maisons d'édition réalisent déjà jusqu'à 80% de leurs bénéfices dans le secteur numérique. Même les chiffres d'affaires du Tagesanzeiger, de la NZZ, de Ringier et de CH Medien l'ont déjà prouvé: Ils ont pu afficher un bénéfice d'exploitation combiné de 275 millions de francs au milieu de l'année du Covid. Que veulent-ils de plus ? Typiquement, cependant, lors du débat au Conseil national, on a entendu à nouveau les lamentations, par exemple d'Edith Graf-Litscher du PS/TG : « Les maisons de médias sont en train de couler. »

Oh non ! En fait, pas un seul éditeur de journaux n'était dans le rouge en 2020, année du Covid, mais de nombreux autres secteurs l'étaient. D'innombrables personnes étaient dans une situation bien pire et pourtant, elles attendent toujours en vain un quelconque soutien du gouvernement fédéral.

Avec le référendum annoncé, le financement direct des médias doit redevenir un tabou, car il s'agit d'une violation de la Constitution qui ne peut tout simplement pas être acceptée.

Soit dit en passant, un juif avisé a un jour décrit les médias comme des « chiens de garde

aboyeurs de la démocratie ». En Suisse, en tout cas, ces prétendus chiens de garde se transforment de plus en plus en petits chats enjôleurs, aujourd'hui sur le bras de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et demain sur les épaules des nouveaux fonctionnaires qui sont aux leviers de la trésorerie de l'État.

Les médias dépendants de l'État sont en outre hostiles à la démocratie, et ce de manière flagrante !

Il est particulièrement inacceptable que les journaux libres et les médias en ligne libres soient et restent délibérément exclus des subventions. De cette manière, l'État consolide les monopoles médiatiques existants au détriment des informations privées et des initiatives locales et régionales.

Et c'est la raison pour laquelle on a besoin de ce référendum de toute urgence !

Et il ne faut tout simplement pas en arriver à ce que des milliards supplémentaires provenant du trésor fédéral aillent essentiellement dans les coffres des grands éditeurs déjà riches et de leurs actionnaires.

Pour résumer :

Les groupes de médias cotés en bourse et les éditeurs millionnaires qui ont réalisé de gros bénéfices, même durant l'année 2020 du Covid, n'ont certainement pas besoin de subventions, c'est de cela qu'il s'agit.

Les médias financés par l'État sont un véritable poison pour la démocratie, car ils détruisent et enterrent définitivement le débat public et la diversité des médias.

Par conséquent, imprimez le formulaire qui se trouve en-dessous de ce texte, signez-le et recueillez autant de signatures que possible contre l'avidité des éditeurs et le gaspillage de l'argent de nos impôts.

Surtout, lutez contre le bradage de notre liberté d'expression et la menace qui pèse sur notre démocratie directe car, sans médias grand public libres et indépendants, il ne peut y avoir de public mûr et varié, et sans un public mûr et varié, il ne peut y avoir de démocratie, c'est aussi simple que ça et je vous en remercie.

D'ailleurs, s'il y a un journal qui met tout cela au point de manière beaucoup mieux conçue et approfondie, c'est bien le journal « Schweizerzeit ». J'apprécie ce journal parce que des personnes vraiment expérimentées y font de la politique et ne sont pas de simples « lanceurs de pierres ». Je pense que toute personne qui souscrit à « Schweizerzeit » ne fait certainement rien de faux.

Je suis Ivo Sasek, qui me tient devant Dieu depuis 44 ans.

Ivo Sasek

de I.S.

Sources:

<https://staatsmedien-nein.ch/>

<https://medias-controles-non.ch/>

Cela pourrait aussi vous intéresser:

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.